

## **Appel d'offres Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective PACA**

### **Professionalisation des demandeurs d'emploi: Devenir intervenant à domicile**

#### **I. Contexte**

Les partenaires sociaux ont souhaité, dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 dans son article 115, permettre la mise en place d'actions collectives en réponse à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

Dans la continuité de l'ANI, la loi n° 2011 -893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a créé la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) dite « collective ». L'article L. 6326-3 du code du travail précise le cadre de la POE collective.

Le 12 décembre 2019, un appel à projets national a été lancé par Pôle Emploi à destination des OPCO grâce aux fonds du PIC. Uniformalog est candidat à cet appel à projets et lance donc le présent appel sous réserve d'obtention des fonds demandés dans le cadre de l'appel à projet national.

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

En Région PACA, la mise en place d'actions de professionnalisation et de qualification de demandeurs d'emploi susceptibles d'intégrer le secteur des services à la personne, en lien étroit avec les besoins des structures adhérentes à Uniformalog et en partenariat avec Pôle Emploi, s'est faite de septembre 2012 à décembre 2019.

En continuité de ces actions et prenant en compte les bouleversements amenés par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Uniformalog, en partenariat avec Pôle Emploi et grâce aux fonds du PIC, lance l'appel d'offres dans le cadre de la POE collective à destination des organismes de formation de la région PACA.

Cet appel d'offres vise à sélectionner 4 sessions de formation sur le territoire régional pour l'année 2020. **Uniformalog conventionnera les organismes retenus à l'issue de cet appel d'offres sous réserve d'obtention des financements nécessaires de la part de Pôle Emploi.**

## **II. Contenu du parcours de formation**

Ce parcours doit être une pré-qualification qui oriente vers le métier d'assistant de vie aux familles et, autant que faire se peut, vers des contrats alternants pour terminer la certification ADVF en emploi.

Nombre d'heures total : 220 heures dont 150 heures de théorie et 70 heures de pratique.

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Validation des stagiaires par les employeurs</b> | Ceci peut se faire à travers un salon de l'emploi, un job dating ou toute autre manifestation. L'objectif est d'assurer l'emploi à la sortie de l'action. Cela devra également préparer les stagiaires au passage d'un entretien d'embauche.<br>Tout stagiaire non validé par un employeur adhérent à Uniformation ne pourra pas entrer en formation.                                                                                                                                                                |
| <b>Savoirs professionnels et CCP1 optionnel</b>     | Acquisition des savoirs de bases : compréhension de l'écrit, expression orale, savoirs être professionnels, connaissance des droits et devoirs de l'aide à domicile, notion de bientraitance, technique d'insertion dans l'emploi, mobilité en fonction du territoire.<br><br>Optionnellement en fonction de la demande des employeurs du territoire et du partenariat noué avec un CFA: Apprentissage des compétences comprises dans le CCP 1 « Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien ». |
| <b>APS ASD</b>                                      | Validation du Certificat d'Acteur Prévention Secours, spécificité Aide et Soins à Domicile reconnu par l'INRS.<br>21 heures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Transition vers le contrat alternant</b>         | Il est demandé à l'organisme de formation de favoriser l'entrée en contrat alternant (professionnalisation ou apprentissage). Il faudra donc que le lien ou un partenariat soit fait avec un CFA portant le titre ADVF afin d'assurer la faisabilité de la poursuite du parcours en contrat alternant.                                                                                                                                                                                                               |

L'acquisition des savoirs de base et l'insertion en emploi sont à privilégier par rapport au passage du CCP1. L'intégralité du titre pourrait être présentée en cours de contrat alternant si vous justifiez d'un partenariat avec un CFA.

Le contenu de la formation peut être adapté à la demande d'un groupe d'employeurs. Si vous choisissez cette option, merci de justifier ce choix de modification et d'inscrire clairement quels employeurs sont à l'initiative de cette demande.

### **III. Ancrage et suivi de l'action**

Votre proposition devra justifier :

- d'un ancrage territorial fort, en lien avec les besoins des employeurs, les partenaires locaux de l'orientation et de l'accompagnement à l'emploi (notamment Pôle Emploi) et tout autre acteur vous permettant de recruter des publics motivés par cette action;
- de la présence d'entreprises du secteur adhérentes à Uniformalog et identifiées comme porteuses d'une intention d'embauche, impliquées dans l'action de formation (sélection, alternance, jury...) et des stages ;
- d'un processus de sélection des demandeurs d'emploi cohérent au regard de leurs projets professionnels.
- d'un partenariat ou d'une coordination avec un CFA de votre territoire permettant d'assurer la faisabilité de l'insertion en contrat d'apprentissage.

**Les employeurs bénéficiaires de ces actions doivent impérativement être adhérents de la branche Aide à Domicile et donc à Uniformalog. Leur implication doit être justifiée par une lettre de partenariat.** Attention, si un nombre suffisant de stagiaires ne sont pas validés par les employeurs avant le début de la formation, la session pourra être annulée.

Les porteurs de projet devront s'engager dans leur proposition à accompagner l'insertion des stagiaires dans l'emploi et à déclarer à Uniformalog la situation de chacun à l'issue de la formation.

**Attention, l'objectif de mise à l'emploi est désormais de 80% avec obtention d'un CDD de 12 mois ou d'un CDI suite à la POEC.** Ce taux de mise à l'emploi sera contrôlé à 3 et 6 mois par Pôle Emploi.

### **IV. Organisation de l'action**

Les 4 sessions seront réparties comme suit (2 sessions distinctes prévues à Marseille) :

Nombre d'heures total : 220 heures dont 150 heures de théorie et 70 heures de pratique.

| Territoire concerné | Nombre de stagiaires prévus | employeurs visés                                                                                   |
|---------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marseille           | 12 à 15                     | LA COMMUNAUTE / HOME SERVICES /ARCADE/ ABCD/ STELLA/ OMIAL/ VIFACIL/ MÉMOIRE DU TEMPS/ ADAR ect... |
| Marseille           | 12 à 15                     | LA COMMUNAUTE / HOME SERVICES /ARCADE/ ABCD/ STELLA/ OMIAL/ VIFACIL/ MÉMOIRE DU TEMPS/ ADAR ect... |
| Aix en Provence     | 12 à 15                     | ADAR, AGAFPA, ADMR 13, HOME SERVICES, TCA 13, ARCADE                                               |

|         |         |                                                    |
|---------|---------|----------------------------------------------------|
| Avignon | 12 à 15 | AMICIAL, ADAR, AIDE A DOMICILE VALREAS, AID ect... |
|---------|---------|----------------------------------------------------|

Toutes les sessions de formation auront impérativement lieu entre le 20 Avril 2020 et le 31 Décembre 2020.

Seront préférées les périodes permettant de faciliter le recrutement en contrat alternant.

En 2020, Uniformalog développe un partenariat avec la CARSAT Sud Est. Dans le cadre de ce partenariat, il sera proposé aux organismes de formation retenus de suivre une journée de formation au dispositif Tuto Prev' visant à professionnaliser et outiller leurs formateurs à la thématique de prévention des risques professionnels dans l'Aide à Domicile.

## **V. Le financement**

S'agissant du financement des temps de formation, en centre ou en stage pratique, le coût horaire/ stagiaire TTC maximum est établi à 12 €. Il est demandé à l'organisme de formation d'organiser et de financer la restauration des stagiaires.

Le coût pédagogique global d'une session de formation, restauration comprise, ne pourra pas excéder 39 600 €.

Tous les stagiaires seront indemnisés par Pôle Emploi en tant que stagiaires de la formation continue.

Une réponse est attendue par écrit pour le 9 mars 2020 en prenant en considération les éléments suivants :

1. **La fiche synthétique fournie en annexe comprenant les coordonnées de la personne en charge de ce dossier.**
2. Description des modalités de recrutement des demandeurs d'emploi : indiquez brièvement votre expérience de travail avec les acteurs publics de l'emploi et explicitiez tout partenariat éventuel avec d'autres acteurs favorisant le recrutement des stagiaires.
3. Définition du contenu : répartition détaillée des heures de formation, objectifs visés, lien avec les référentiels des diplômes reconnus, moyens mis en œuvre.
4. Détail de la mise en œuvre des stages pratiques chez les employeurs et description de la mise en contact entre les employeurs et les stagiaires.
5. Raison sociale et adresses des entreprises partenaires impliquées. **Il est impératif de transmettre une preuve du partenariat entre le porteur et les entreprises** (lettre d'intention, mail...). Pour être retenu, l'organisme devra prouver le partenariat avec un minimum de 3 employeurs adhérents cumulant une capacité à recruter les 15 stagiaires de la session (8 pour la session Corse).  
**Si ces pièces sont manquantes, votre dossier ne sera pas étudié.**
6. **Indiquez comment sera fait le lien entre cette session de POEC et l'intégration en contrat alternant.** Explicitiez le partenariat en cours ou à venir avec le/les CFA du secteur.
7. Indiquez la période de réalisation prévue pour chaque session de formation et fournir un calendrier prévisionnel de l'action.
8. Fournir les CV des formateurs.

La réponse est à envoyer par courrier à  
**UNIFORMATION 9 boulevard de Louvain CS80024 13295 MARSEILLE CEDEX 08**  
et par mail sur **[nniemetzky@uniformalog.fr](mailto:nniemetzky@uniformalog.fr)**

Votre contact pour toute question :

Natalia NIEMETZKY Chargée de partenariats  
**[nniemetzky@uniformalog.fr](mailto:nniemetzky@uniformalog.fr)**